



Le mot du Président

Depuis sa création en juillet 2017, le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon constitue l'autorité compétente en terme de gestion portuaire, d'investissements, d'entretien et maintenance puis de police portuaire, sur 14 ports du Bassin d'Arcachon.

Par la mise en place de cette lettre d'informations, je souhaite apporter à l'ensemble des usagers une communication de proximité régulière afin de les informer des actualités liées à la vie de l'extraordinaire patrimoine qui nous est confié.

Jean TOUZEAU

Informations générales



De la volonté des communes (La Teste de Buch, Lanton, Andernos-les-Bains et Arès) et du Conseil Départemental, le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon est créé depuis le 11 juillet 2017 afin de doter les ports d'une structure opérationnelle de proximité.

La gouvernance : L'assemblée se compose d'un Président (M. Jean Touzeau), de deux Vice-présidents (M. Jacques Chauvet et M. Jean-Yves Rosazza) et de six délégués syndicaux dont les maires des communes adhérentes.

Les services : L'équipe est composée de 25 personnes, le siège se situe à Audenge et il y a 5 capitaineries dans les ports de La Teste, Larros, Cassy, Le Betey et Andernos.

Les missions : Réaliser sur son périmètre l'ensemble des opérations d'investissements et de dragage nécessaires. Assurer la gestion du domaine portuaire relevant de sa compétence, y compris d'y assurer la police portuaire. Entretien l'ensemble des infrastructures horizontales et verticales des ports et d'en permettre ainsi un fonctionnement opérationnel, réglementaire et sécurisé.

Le périmètre :

Sa compétence s'exerce à l'intérieur des limites administratives des 14 ports qui forment son territoire sur 5 communes.

La gestion portuaire



Le SMPBA gère plus de 1000 AOT terrestres et 3000 AOT plaisanciers (places au port, corps morts et emplacements devant AOT). Il y a actuellement près de 2000 demandes sur liste d'attente pour l'ensemble des ports. Les titres d'occupation du plan d'eau 2019 sont en cours de transmission et les « Avis de Somme à Payer » seront également envoyés directement aux usagers.

La tarification 2019 a été votée lors du Conseil Syndical du 8 janvier dernier, celle-ci est quasiment similaire à celle de 2018.

Les titres d'occupation pour les AOT terrestres seront quant à eux envoyés cet été.

